

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 24 mars 2025

C.C.A.S de PeilleDépartement des
Alpes-MaritimesArrondissement
de NiceDélibération
n°2025_09

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Peille, régulièrement convoqué le dix mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de Peille, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire-Président.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire-Président, Mme Nicole OUDINOT, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Paul MARICHY, Mme Danièle VILLOND, M. Jean-Louis SOLER, Mme Christiane MILLO, Mme Marie TOURNIAIRE, Administrateurs.

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 13

Absents excusés : Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, Conseillers Municipaux, M. Kieran PAGE, Administrateurs.

Nombre de présents :
10Nombre de votants :
10

Mme Marie TOURNIAIRE, Administrateur, arrive au Conseil d'Administration.

Objet de la délibération : Sorties et week-end 2025

Madame Nicole OUDINOT, Vice-Présidente du CCAS informe l'assemblée que le CCAS souhaite organiser :

- Le 26 avril « **une escapade aux accent médiévaux en Ligurie** », d'une journée, pour un montant de 50 € par personne et une prise en charge de 25 € par le CCAS, pour un groupe de 40 personnes.

- Au mois d'octobre ou de novembre, « **une escapade dans l'Hérault Marseillan, le Canal du midi et Balaruc les Bains** », le temps d'un week-end, pour un montant de 215 € par personne et une prise en charge de 110 € par le CCAS, pour un groupe de 40 personnes.

Précisions ici données que :

- Les chambres individuelles donneront lieu au paiement d'une somme supplémentaire à la charge des participants, à l'exception de Monsieur Lucien LITTARDI, administré sous curatelle, bénéficiant de très faibles revenus.
- Les non-résidents de la commune seront inscrits sur une liste d'attente. Quinze jours avant la sortie ou le séjour, en fonction des places disponibles, ils pourront à leur tour être inscrits sur la liste définitive des participants au séjour ou au week-end, dans les mêmes conditions tarifaires que les peillasques.
- Les membres du Conseil d'administration bénéficieront d'une prise en charge de 50 % du montant restant dû par personne et s'engageront en contrepartie à encadrer et à veiller à la bonne cohésion du groupe, tout le temps de la sortie ou du séjour.
- Les enfants de moins de 12 ans ne paieront que 50 % du montant de la part restant à charge.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le 24 mars 2025

le Maire-Président,
Cyril PIAZZA

